

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BARCLAY GALLUP RTU***

de la société **BARCLAY CHEMICALS LTD**
enregistrée sous le *n°2016-3134*

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 7 octobre 2016,

Vu le recours gracieux formé le 21 octobre 2016 par la société BARCLAY CHEMICALS LTD,

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision abroge et remplace la décision du 7 octobre 2016 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BARCLAY GALLUP RTU
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS LTD Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, DUBLIN 15 IRLANDE
Formulation	Autre liquide (AL)
Contenant	9,6 g/L de glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 7,2 g/L de glyphosate)
Et	dont la source additionnelle de fabrication de substance active est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2110227
Numéro d'AMM	2140055
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

21 DEC. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)